

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 01 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 03 juin à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la mairie de Tauxigny, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 29/05/2024.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, DOUCET Antoine, POUPEAU Stéphane, COIREAU Jérôme, GATEFIN Bertrand, BUREAU Antoine, DURAND Mathieu, et Mmes VIALLES Élisabeth, DUPUY Charline, GASNAULT Ella, LAGNY Peggy, MARCHAND Marie, BIRAUD Marie-Hélène, GOUALLIER Noëlle, BAUDAIS Alexandra et GUÉRET Stéphanie.

Etaient absents excusés : MAUPTIT Sébastien, GOUALLIER Noëlle, JACQUET Stéphane, AUGU Johanna et HARPIGNIES Aurore.

Etaient absents :

Pouvoirs : GOUALLIER Noëlle à VIALLES Élisabeth
AUGU Johanna à DUBOIS Cyrille
HARPIGNIES Aurore à GASNAULT Ella
JACQUET Stéphane à MALVILLE Gilles

Secrétaire de séance : M. DUBOIS Cyrille

Ordre du jour

- CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE.
- CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL.
- IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE.
- REMBOURSEMENT D'ACHAT POUR UN ELU.

QUESTIONS DIVERSES.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, lit le procès-verbal du conseil municipal du 03 juin 2024.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 03 juin 2024, il est approuvé à l'unanimité.

**CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT
SCOLAIRE.**

Monsieur le Maire rappelle que la commission "Commande publique" s'est réunie le 28 juin 2024 avec le maître d'œuvre, l'Agence Dominique MAES ARCHITECTE D.P.L.G, pour étudier les offres des entreprises qui effectueront les travaux d'extension du restaurant scolaire dont la consultation s'est faite du 21 mai au 10 juin dans le cadre d'une procédure adaptée

M. Gilles MALVILLE, adjoint au maire, indique que concernant le lot 6, la PSE de mise aux normes pourrait ne pas être réalisée selon le fonctionnement actuel de ces éléments (soit un montant éventuel de minoration du marché de 17 123.00 € HT).

Cyrille DUBOIS demande combien d'entreprises installées sur le territoire de la CC Loches Sud Touraine seraient parmi les entreprises retenues.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique qu'aucune entreprise n'est située sur le territoire de la CC LST mais que, sur les trente-huit entreprises postulantes, seules six étaient localisées sur ce territoire et que le cahier des charges était restrictif, notamment en termes de délai de réalisation des travaux pour fin décembre 2024.

Après avoir entendu la commission et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient les entreprises énumérées ci-dessous pour effectuer les travaux d'extension du restaurant scolaire.

LOT	ENTREPRISE RETENUE	DEPENSES H.T.
1- VRD Maçonnerie	BERNEUX	51 503.54
2- Charpente bois – murs à ossature bois	MILLET	60 974.70
3- Etanchéité - Zinguerie	ESTA	23 690.97
4- Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie	OFFICE DU CONFORT ET ISOLATION HABITAT	27 202.00
5- Cloisons Plâtrerie Doublage Isolation	CDS Plâtrerie	20 632.21
6- Menuiseries intérieures bois	MGP	45 724.40
7- Revêtements de sols - Faïence	BRAZILIER	15 733.84
8- Peinture	SPS	22 400.65
9- Chauffage ventilation plomberie	PLUME THOMASSEAU	22 400.00
10- Electricité	PLUME THOMASSEAU	17 053.65
TOTAL		307 315.96

Les prestations supplémentaires proposées sont retenues (remplacement du bac dégraisseur débourbeur estimation 7500 €) les menuiseries entre salle de restaurant deux et restaurant trois à mettre OB (estimation 1500 €), de prévoir des tôles de couverture de l'auvent anti-condensation (estimation 300 €) soit un total estimé de 9300 €, elles feront l'objet d'avenants après détermination des prix au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La dépense est prévue au budget primitif 2024.

Les entreprises non retenues seront avisées.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle qu'à la suite de la démission d'un agent titulaire au 31 août 2024 (12 h/s) et de la fin du contrat d'apprentissage en bac pro aménagement paysager (17h30mn/s) au 07 août 2024, un poste doit être créé pour pallier le départ de l'agent démissionnaire et pour choix de

pérenniser ou non sur un emploi permanent le temps de travail du contrat ponctuel actuel d'apprentissage. Il est proposé de créer un poste pour une quotité de 35 heures par semaine.

Mathieu DURAND demande pourquoi un seul contrat est créé pour remplacer deux personnes.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique qu'en terme d'organisation, les deux personnes n'étaient pas forcément présentes en même temps et qu'il n'y a pas de problème organisationnel à ce qu'une seule personne soit recrutée pour la totalité des heures.

Mathieu DURAND demande s'il y aurait la possibilité de recruter un apprenti.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que pour la prise en charge des contrats d'apprentissage par les organismes financeurs partenaires, les demandes doivent s'effectuer en début d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création à compter du 08 août 2024 d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures sur le grade d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et pour faire face à l'activité communale, le recrutement pourra s'effectuer sur un emploi contractuel non permanent sur un contrat pour un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée d'un an du 08 août 2024 au 07 août 2025 inclus.

En cas de recrutement sur emploi non permanent et à la suite de l'évaluation des aptitudes de l'agent contractuel par l'autorité territoriale et le supérieur hiérarchique, il pourra lui être proposé de pourvoir le poste d'adjoint technique territorial permanent non pourvu.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondante au grade de l'agent recruté ou sur la grille indiciaire d'adjoint technique territorial pour un contractuel et compte-tenu des fonctions occupées assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération du 11 janvier 2021.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024.

Cet emploi sera inscrit au tableau des emplois municipaux.

IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle la délibération n°DE.2023_008_030 définissant l'emplacement et le périmètre des bureaux de vote. Cette demande est effectuée chaque année préélectorale par les services de la préfecture.

La délibération du 05 juillet 2023 fixait les deux bureaux de vote à la salle polyvalente de Tauxigny.

L'élection des députés a dû être organisée dans la précipitation (moins de trois semaines) suite à la dissolution de l'Assemblée nationale. La salle polyvalente était ainsi réservée de longue date pour un événement familial d'une habitante de la commune. Les deux anciennes traditionnelles salles de vote des communes historiques (Foyer socioculturel de Tauxigny et salle communale de Saint-Bauld) étaient également réservées pour des locations.

Il était difficile de contraindre ces habitants à devoir annuler ces événements sur la commune et à trouver des salles de même standard.

La commune a demandé à transférer les bureaux de vote à l'école Maurice Genevoix.
La préfecture a accordé ce transfert exceptionnel.

Compte-tenu de ce précédent, les élus estiment judicieux d'envisager de fixer l'implantation des bureaux de vote dans un lieu moins soumis à d'éventuelles utilisations autres.

Après le premier tour des élections législatives, le 30 juin, un premier bilan peut être tiré de l'implantation à l'école Maurice Genevoix.

L'organisation de la salle réunissant les deux bureaux pourra ainsi être optimisée afin d'éviter une possible légère cacophonie entre les deux bureaux due à une résonance des lieux.

Le choix de l'école présente l'avantage de la disponibilité les week-ends pendant toute l'année calendaire et pallie donc les possibles indisponibilités lors de l'organisation de scrutins en urgence. Le lieu est accessible, il y a des places de parking à proximité et un accès PMR pour les deux bureaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer l'emplacement des deux bureaux de vote de la commune de Tauxigny-Saint-Bauld à l'école Maurice Genevoix, 8 rue du stade – Tauxigny- 37310 Tauxigny-Saint-Bauld.

REMBOURSEMENT D'ACHAT POUR UN ELU.

Mme Charline DUPUY, Adjointe au Maire, a effectué un achat dans le cadre de la fourniture d'équipement de protection individuel pour une contractuelle employée notamment à la cantine.
Le montant des achats est de 51.90 €.

Le Conseil Municipal doit autoriser le remboursement de ces frais par la commune sur présentation des factures ou tickets de caisse.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de ces frais par la commune à Mme Charline DUPUY sur présentation des tickets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le remboursement de la somme de 51.90 € à Mme Charline DUPUY, Adjointe au Maire, et charge M. le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES

- ELECTIONS LEGISLATIVES

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, remercie les conseillers municipaux pour la tenue des permanences lors des élections européennes et pour leur disponibilité pour les permanences lors du premier tour des élections législatives organisées précipitamment. Quelques créneaux de permanences restent à compléter pour le deuxième tour. Le tableau est mis à jour et complété. Le maire remercie encore les élus pour leur disponibilité.

- COMMERCE :

M. Yannis GIRARD, 1er Adjoint au Maire, informe que les états des lieux de sortie du commerce et du logement ont été faits le vendredi 28 juin.

Alexandra BAUDAIS demande s'il y a des remarques particulières sur l'état des locaux.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, dit qu'il n'y a pas de dégradations.

M. Gilles MALVILLE, Adjoint au Maire en charge des travaux, informe qu'un rafraîchissement des peintures intérieures et extérieures du commerce sera fait.

M. Yannis GIRARD, 1er Adjoint au maire, indique que la carotte tabac n'est plus dans les locaux et devra être restituée. L'expert-comptable des locataires gérants leur a demandé d'aller au tribunal de commerce pour déposer le bilan.

Concernant l'appel à candidature, M. Yannis GIRARD informe que quatre candidatures se sont manifestées.

M. GAY, qui a été le premier à visiter, ne donnera pas suite car après ses démarches auprès des banques, il ne possède pas assez de fonds propres.

M. et Mme LE GAL ont également été reçus et ont visité les locaux. Ils ont vu l'annonce sur SOS village. Ils habitent à Cahors. M. LE GAL est buraliste et Madame travaille au Conseil départemental du Lot dans la gestion de projets sociaux. M. LE GAL s'est rapproché des douanes pour la possibilité de transfert entre départements du tabac. La démarche est compliquée. Il lui fallait vendre la carotte de son emplacement actuel avant d'acheter celle de Tauxigny-Saint-Bauld. Après réflexion, ils estiment ne pas avoir la surface financière pour se positionner.

M. et Mme LEFEVRE, de Tours Nord sont des ex employés du BTP qui ont fait l'objet d'un licenciement économique. Ils ont des idées intéressantes et ont pris contact auprès de Julien BONSENS de la CC Loches Sud Touraine qui accompagne la commune sur ce projet.

Alexandra BAUDAIS rappelle que la commune estime dans son appel à candidature que le projet est idéal pour une seule personne et non par pour deux ou un couple.

M. Yannis GIRARD, 1er Adjoint au Maire, répond que M. et Mme LEFEVRE estiment qu'il faut être deux notamment en rapport à la configuration des lieux et souhaitent travailler ensemble. Ils auraient un préaccord financier mais doivent finaliser le potentiel financier réel auprès de Fiducial le 17 juillet. Ils déposeraient un dossier de candidature à la suite de ce rendez-vous. Ils se sont renseignés auprès des douanes sur les formalités pour la tenue d'un tabac.

Antoine DOUCET demande s'ils occuperaient alors le logement.

M. Yannis GIRARD, 1er Adjoint au maire, répond par l'affirmative.

La dernière candidature est celle de Mme Lucie BOURDILLEAU. Elle a visité les lieux et va déposer après évaluation de sa surface financière par sa banque.

Mathieu DURAND précise qu'elle habite la commune et qu'elle n'aurait pas la contrainte du logement à louer.

M. Yannis GIRARD, 1er Adjoint au Maire, termine par le rappel de la convocation d'une commission communale Commerce en partenariat avec les accompagnants de la commune sur le dossier (CC LST, CCI, Président des buralistes, ...) pour la prise de connaissance des dossiers puis pour les entretiens avec les candidats.

- ECOLE :

Alexandra BAUDAIS demande ce qu'il en est de la fermeture d'une classe.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que les effectifs prévisionnels sont actuellement de 164 élèves. Il informe qu'il n'a finalement pas été reçu par l'inspection académique qui a annulé le rendez-vous au dernier moment.

Il a rédigé un courrier à son attention et attend un retour. Ce courrier indique que M. le Maire estime que sans retour suite aux chiffres des inscriptions transmis, il considère qu'il n'y a pas de fermeture de classe.

Le prochain comité technique concernant les fermetures de classes se déroulera le 28 ou 29 août soit seulement un ou deux jours ouvrés avant la rentrée scolaire.

La séance est close à 19 heures 50 minutes.

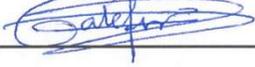
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 02 septembre 2024 à 19 heures 00 minute.

DATE	NUMERO	OBJET
01/07/2024	DE_2024_007_035	CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE.
01/07/2024	DE_2024_007_036	CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
01/07/2024	DE_2024_007_037	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE.
01/07/2024	DE_2024_007_038	REMBOURSEMENT D'ACHAT POUR UN ELU.

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE
 Réunion du 01/07/2024

Date de la convocation: 26/06/2024

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yanniss	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOUALLIER Noëlle	Conseillère Municipale	Représentée par VIALLES Elisabeth
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	Représenté par MALVILLE Gilles
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	Représentée par DUBOIS Cyrille
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	Représentée par GASNAULT Ella
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	